

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 5 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 13 Présents : 9 Absents excusés : 4 Absents : 0 Votants : 10 dont 1 pouvoir
--------------------------------------	--

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS EXCUSES : M. AUBRUN Thomas ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. PILLOT Jean.
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. THOMAS Patrice.

SUBVENTIONS

REEMPLACEMENT DES CANALISATIONS IMPACTÉES PAR LE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM) : DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Monsieur le Président expose que le programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne retient trois enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;

auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
- la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

Dans le cadre de la solidarité urbain-rural, l'agence de l'eau accompagne les collectivités en finançant les études puis les travaux de remplacement de conduites en polychlorure de vinyle (PVC) relarguant du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée, à des teneurs dépassant les limites de qualité.

Environ 35% du patrimoine réseau du SEVT est constitué de canalisations en PVC datant d'avant les années 1980. Le SEVT a mené un programme de surveillance sur 3 ans entre 2020 et 2022 conformément au guide méthodologique de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ce programme a permis de prioriser le renouvellement des canalisations sur l'ensemble du périmètre.

Les taux de financement sont les suivants :

	Taux	Montant plafond
Renouvellement canalisations impactées par le CVM	50%	=110€*L (Linéaire)

Considérant la part importante du budget d'investissement consacrée au renouvellement de canalisations, il est proposé au Bureau Syndical de déposer un dossier de demande de subvention.

Le projet envisagé est celui tel que défini au Débat d'Orientations Budgétaires 2024, à savoir :

Désignation	Total HT
Travaux de renouvellement des canalisations CVM	
La Gorette – MAUZE THOUARSAIS	223 623.30 €
La Croix d'Ingand – MAUZE	157 204.15 €
TOTAL	380 827.45€

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant l'opportunité de cet appel à projet pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



BS du 14.03.2024

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20240314-BS-DE-24-001-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024